

**Mesdames,
Messieurs,**

Alors que la question de l'accessibilité au travail des personnes handicapées vient d'être au cœur de la 10^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapée qui s'est achevée hier, nous avons souhaité organiser une journée d'études sur la place et le rôle des bibliothèques dans une politique en faveur de l'accessibilité au livre et à la lecture pour les déficients visuels. Je suis donc très heureuse de vous accueillir aujourd'hui dans cette bibliothèque Saint-Sever, entourée de l'équipe des bibliothèques dirigée par Pierre-Yves Cachard et de Laurent Delabouglise, directeur de l'agence régionale du Livre, et d'ouvrir cette journée qui, je n'en doute pas, sera riche et instructive.

Sous l'impulsion de la Ville, qui a signé la charte « Ville-handicap » s'engageant ainsi à multiplier les efforts pour améliorer l'accessibilité au quotidien et favoriser l'accès à de nombreuses activités pour les personnes handicapées, nos bibliothèques ont mis en place depuis plusieurs années une offre documentaire et des outils informatiques afin de répondre au besoin des déficients visuels et de trouver les moyens les plus adaptés à un accès aisé à la lecture.

Le développement des nouvelles technologies et l'apparition de nouveaux modes de communication auraient pu nous pousser à développer davantage, voire exclusivement, les moyens sonores remplaçant petit à petit les supports écrits. Il nous est apparu toutefois essentiel de maintenir, tout en développant le recours aux multimédias, aux supports électroniques, informatiques et sonores, une offre autour du braille dans la mesure où il contribue à l'autonomie des personnes déficientes visuelles. La bibliothèque Saint Sever compte 65 inscrits déficients visuels pour 1200 prêts de documents braille par an. Une partie des prêts en braille se fait également par voie postale. Elle comprend également un vidéo agrandisseur que nous avons acquis en 2003. Nous sommes persuadés que l'offre actuelle pourrait intéresser beaucoup plus d'utilisateurs, d'autant qu'avec le vieillissement de la population de plus en plus de personnes seront mal voyantes. Le travail que nous effectuons s'avère donc particulièrement nécessaire. Les mal voyants doivent maintenant s'emparer et s'approprier ces offres.

La médiathèque qui ouvrira ses portes en 2009 nous amènera à poursuivre ce travail d'accompagnement et de valorisation des outils mis au service des déficients (poursuite du fonds Braille et intensification des documents sonores Livres lus et des livres en gros caractères) car il est de notre responsabilité en tant qu'élus de favoriser un égal accès de tous à la lecture, à l'information et à la culture quelque soit ses facultés. Le principe

d'accessibilité affirmé par la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées » constitue le cadre général de notre action que nous devons ensuite adapter et décliner dans tous les domaines. Trop souvent nous avons tendance à penser l'accessibilité en terme physique (l'accès aux équipements et infrastructures) ou en terme d'emploi sans mesurer combien l'accès à la lecture, et par ce biais à l'information et à la culture, joue un rôle capital dans le projet de vie de la personne. Si nous voulons à notre échelle remplir la mission assignée par André Malraux au ministère de la culture lors sa création, à savoir « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français », il nous faut développer au sein des bibliothèques une offre et des équipements qui puissent répondre à tous les publics.

La ville est par ailleurs engagée dans une démarche de réflexion avec le comité de suivi de la charte Ville Handicap, afin de vérifier que toutes les dispositions architecturales de la Médiathèque prennent en compte la question du handicap.

Nous souhaitons à Rouen que les personnes en situation de handicap, quelque soit le degré de celui-ci, soient des citoyens à part entière et puissent pleinement être intégrées dans la cité. La politique en faveur de l'accessibilité au livre que nous développons au sein des bibliothèques y participe.

Avant de conclure, je souhaiterais remercier Yvonne Borovsak, responsable du fonds braille à la bibliothèque Saint-Sever, Thierry Poré, médiateur du livre et Pierre-Yves Cachard, qui assure l'intérim de la direction des bibliothèques, tous très investis dans la mise en œuvre de cette offre documentaire à destination des déficients visuels et bien sûr tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée. Je souhaite également remercier Laurent Delabouglise, directeur de l'Agence Régionale du Livre, pour son aide précieuse.

Que cette journée soit l'occasion d'échanger des expériences et de s'interroger sur les perspectives d'évolution et d'amélioration de cette offre. J'espère que nous continuerons à travailler ensemble et à examiner les réponses, car elles ne sont pas uniques, pour développer encore les outils permettant à tous de pouvoir avoir accès à la lecture.